

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1497

présenté par
Mme Elimas, rapporteure

ARTICLE 40

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et à leur situation au regard du marché du travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète l'encadrement de la clause de revoyure du taux de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés introduite par cet alinéa. Il s'agit de s'assurer que la révision éventuelle de ce taux tiendra également compte de la situation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au regard du marché du travail.